

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 11 avril 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 V. 40 Vœu relatif à l'élargissement des missions de la SEMAEST à la lutte contre la monoactivité des bars-restaurants dans les secteurs Bastille et Oberkampf.

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de
Conseil municipal,**

Considérant le Code Général des collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant que depuis 2004, en développant une action concrète, innovante et de proximité, la SEMAEST, sous l'impulsion de la Mairie de Paris, a favorisé dans le cadre de l'opération Vital'Quartier le maintien du commerce de proximité, l'implantation de commerces nouveaux et plus largement la diversité des activités économiques dans les secteurs d'intervention ;

Considérant que la SEMAEST a fait l'acquisition d'environ 120 locaux sur les 6 secteurs concernés, représentant une surface commerciale de l'ordre de 13.000 mètres carrés et signé des protocoles d'accord avec les propriétaires de 150 autres locaux, qui se sont engagés, en échange d'une renonciation par la SEMAEST à l'exercice de son droit de préemption, à louer leur local à un commerce de proximité, ce qui a permis la maîtrise de 20.000 mètres carrés supplémentaires ;

Considérant que l'action de la SEMAEST dans le 11e arrondissement a permis de contenir le développement de la monoactivité textile de gros et demi-gros, avant que le nombre de commerces ne commence à décroître à partir de 2007 ;

Considérant toutefois que la diversité commerciale dans le 11e arrondissement reste très fragilisée par la pression importante exercée par certaines monoactivités, dont l'activité de bars-restaurants, notamment dans les rues de la Roquette et de Lappe d'une part, et les rues Oberkampf, Saint Maur et Jean-Pierre Timbaud d'autre part ;

Considérant que cette activité commerciale tend à se développer dans des rues, certes situées à proximité de secteurs historiquement festifs, mais qui étaient encore considérées il y a peu comme « calmes » ;

Considérant que cette situation génère des tensions croissantes entre les riverains et les exploitants d'établissements à vocation nocturne, qu'elle est à l'origine de problèmes de sécurité de plus en plus importants et qu'elle nuit au dynamisme commercial des bars-restaurants installés du fait d'une nouvelle concurrence ;

Considérant que l'opération Vital'Quartier 1 comportait trois phases : l'acquisition et commercialisation des locaux d'abord, la gestion et l'animation commerciale de ces locaux ensuite, et la revente des murs aux commerçants ou sur le marché enfin ;

Considérant que le terme de l'opération doit intervenir à la fin de l'année 2015 ;

Sur la proposition de M. Patrick BLOCHE,

Emet le vœu que :

M. le Maire de Paris mandate la SEMAEST pour réaliser une étude de préfiguration, afin que soit engagée une réflexion sur une nouvelle mission Vital'Quartier concernant la lutte contre la monoactivité des bars-restaurants dans les secteurs Bastille et Oberkampf à partir du 1er janvier 2016.